

Vous avez ou aurez 3 enfants et 15 ans de service d'ici le 1^{er} janvier 2012

Si vous partez à la retraite
avant le 1^{er} juillet 2011

Le montant de votre pension sera calculé selon la réglementation actuellement en vigueur.

Votre dossier retraite doit être impérativement déposé à votre DRH **au plus tard le 31 décembre 2010.**

Si vous partez à la retraite
après le 1^{er} juillet 2011

Les paramètres de calcul qui vous seront appliqués seront ceux de votre année de naissance :

- celle de votre 55^e anniversaire voire 57^e anniversaire pour les agents de catégorie active,
- celle de votre 60^e anniversaire voire 62^e anniversaire pour les agents de catégorie sédentaire.

Pour vous aider, le centre de service partagé retraite de l'AP-HP peut vous fournir des informations personnalisées en effectuant deux simulations. L'une pour établir le montant de votre retraite au 1^{er} juillet 2011, l'autre pour établir le montant de votre retraite à une date ultérieure de votre choix. Pour demander les simulations, vous devez remplir le formulaire « simulation parents 3 enfants » et l'adresser au centre de service partagé retraite. Vous recevrez les résultats à votre domicile.